

EGALITE HOMME FEMME

La nécessité de promouvoir l'égalité entre homme et femme a été régulièrement défendue par la classe politique jurassienne et cela déjà au moment où les Constituants esquisaient les contours du tout pétillant futur Canton du Jura.

Déjà au début du XIXe siècle, Champollion disait que *le degré de civilisation d'un pays se mesure à la place qu'il fait aux femmes.*

Aujourd'hui, où en sommes-nous au niveau des postes décisionnaires dans l'administration cantonale ?

Conscients que pour gommer les disparités, il faut des politiques ciblées, basées sur des bilans périodiques, nous souhaitons nous assurer que la politique cantonale que nous menons va dans la bonne direction, nous demandons donc au Gouvernement :

1. de nous informer de l'évolution du nombre de femmes cadres et responsables de services dans l'administration jurassienne depuis 2004 ;
2. de nous informer régulièrement de la proportion de femmes à tous les échelons de salaires dans l'administration du canton, selon le modèle du tableau publié à l'occasion de la réponse à la question écrite n°1862 de Jérôme Oeuvray (pour rappel, réponse à la question écrite du 19 mai 2004 annexée);
3. d'étudier la possibilité de fixer des objectifs sur la proportion des femmes aux postes à responsabilité dans le canton du Jura.

Delémont, le 27 mai 2009

Erica Hennequin
Groupe CS-POP+VERTS

E. Hennequin

M.P. Mamm
U. F...
Freuler
R...
Headat
Mald

De nombreux taxidermistes de France, d'Italie, de Malte, d'Allemagne, de Hollande, du Portugal et de Suisse sont venus chez lui pour échanger et partager les différentes techniques de naturalisation et pour y effectuer des stages en son atelier qu'ils considèrent comme l'un des mieux équipés d'Europe. Lors de ses nombreux voyages, il a échangé son savoir-faire avec des collègues de Tanzanie, d'Argentine, de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Il a reçu chez lui tous les conservateurs et responsables des musées que je viens de citer.

Or, jamais, à une quelconque reprise, le conservateur jurassien n'a montré le moindre intérêt pour son travail et n'a jamais daigné effectuer le moindre déplacement à Vicques!

Le taxidermiste jurassien utilise les méthodes modernes exigées par tous les musées. Il maîtrise parfaitement les techniques les plus pointues en la matière.

Le mépris qu'affiche dès lors le conservateur du Musée jurassien à son égard est non seulement incompréhensible mais il est inadmissible!

Dans ces conditions, la réponse donnée par le Gouvernement à la question écrite no 1861 est tout aussi inadmissible et parfaitement inacceptable!

Les institutions jurassiennes auraient visiblement tout à gagner à collaborer avec les gens du terroir, a fortiori lorsqu'ils sont des spécialistes reconnus et dont l'expérience est mondialement reconnue, en particulier dans les musées d'Europe et d'ailleurs. Le canton du Jura dispose heureusement encore de matière grise et de gens capables et il est totalement inconcevable qu'ils soient à ce point ignorés et méprisés!

Je suis personnellement très déçu de cette réponse, que je trouve purement et simplement scandaleuse!

12. Question écrite no 1862

Les femmes moins payées, même à l'Etat?

Jérôme Oувray (PDC)

En 2002, selon l'Office fédéral de la statistique, les salariées suisses du secteur privé ont gagné en moyenne 21% de moins que les hommes. On pense que cet écart est moins grand dans le secteur public. Si ceci se confirme, c'est positif mais insuffisant si certaines inégalités salariales existent encore.

Alors que certains cantons engagent une réflexion quant à cette problématique et que la discrimination salariale indirecte pourrait apparaître comme encore plus présente, dans le Jura aussi, nous désirons être informés sur les points suivants:

- Nous aimerions que le Gouvernement fournisse l'échelle des traitements en fonction du nombre d'employées et d'employés.
- Selon le Gouvernement, est-ce que la méthode d'évaluation des fonctions en cinq critères principaux respecte bien le principe d'égalité salariale? Si non, est-il prêt à engager les réformes permettant d'y parvenir?
- Est-ce que le Gouvernement est prêt à prendre en compte des années passées hors sphère professionnelle, notamment pour l'éducation des enfants, dans le cadre de l'évaluation salariale, notamment du calcul des annuités?

Réponse du Gouvernement:

En préambule, le Gouvernement tient à rappeler que le principe «à travail égal, salaire égal» est respecté au sein de l'administration cantonale. Qu'un poste soit occupé par une femme ou un homme, la classe de traitement sera la même, indifféremment du sexe de la personne retenue. Le personnel féminin n'est pas défavorisé.

Le système d'évaluation des fonctions, adopté il y a une vingtaine d'années sur le modèle genevois montre progressivement ses limites. Ce système est relativement rigide, si bien que le Gouvernement a donné son accord à fin 2003 pour qu'il soit réformé. L'objectif est d'étoffer le nombre des critères d'évaluation (qui sont actuellement de 5). Il est en effet apparu que la plupart des métiers présents dans notre administration ont évolué et que les critères actuels ne permettent pas ou plus de prendre en compte certaines spécificités, comme par exemple les qualités relationnelles. La réflexion sur les facteurs d'évaluation sera naturellement menée en conformité avec le respect du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes.

Actuellement, pour fixer le salaire d'engagement, il est pris en compte de manière pragmatique les années d'expérience relevante (en rapport avec la fonction), de même que l'âge. Ainsi, de manière indirecte au travers de ce deuxième critère, les années passées à des tâches éducatives ou à des projets personnels spécifiques peuvent avoir une certaine influence sur la fixation des annuités. Compte tenu des pratiques très diverses des cantons romands en la matière, le Gouvernement traitera de cette problématique dans le cadre du projet « Gestion des ressources humaines » et notamment lorsqu'il aura à se prononcer sur une nouvelle politique salariale.

Pour le surplus, nous publions l'échelle des traitements en fonction du nombre d'employées et d'employés:

Classe	Hommes	Femmes
01	10	78
02	11	3
03	6	2
04	6	18
05	42	32
06	30	45
07	25	24
08	46	55
09	41	46
10	34	43
11	66	17
12	47	25
13	37	16
14	32	20
15	51	18
16	21	7
17	26	4
18	25	3
19	25	8
20	15	0
21	15	0
22	7	0
23	20	5
24	8	0
25	20	1

M. Jérôme Oувray (PDC): Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)